12e année. — N° 229. — 25 Août 1936

Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

REVUE BIMENSUELLE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

DANS CE NUMÉRO :

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 54, rue du Château-d'Eau — PARIS (10e)

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire

(Paraissant le 10 et le 25)

◆

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois	10 fr.
Six mois	20 »
Un an	40 »

EXTERIEUR

Trois mois	13 fr.
Six mois	26 »
Un an	50 »

◆

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne* 54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e

◆

PERMANENCE : Tous les soirs, de 18 à 19 heures

◆

Téléph. : BOTzaris 21-02

◆

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS notre compte chèques postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 229

(25 août 1936)

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Espagne Révolutionnaire

Notes sur Barcelone (11 Août 1936)

Le pouvoir économique

Dans les notes précédentes, j'ai indiqué que le prolétariat était maître à Barcelone : disposant de la force armée, il était le maître de l'Etat.

Mais posséder le pouvoir politique n'est rien si on ne possède en même temps le pouvoir économique; être le maître de l'Etat aboutit rapidement à une impasse, si on laisse à d'autres le soin d'être les dirigeants de l'atelier. A maintes époques de l'histoire, le prolétariat en a fait la tragique expérience.

C'est ce qu'ont bien compris les syndicats ouvriers catalans : en même temps qu'ils enlevaient l'Etat à la bourgeoisie, ils « socialisaient » les entreprises. Certes, l'opération n'a pas été aussi radicale en cette matière que dans l'autre. Il subsiste encore à Barcelone un nombre considérable d'entreprises privées et de patrons, petits, moyens, gros même, mais la « socialisation » s'applique cependant dès maintenant à une nombre suffisant de grandes entreprises pour qu'il ne soit plus possible de retourner en arrière.

Dès maintenant fonctionnent sous la direction ouvrière, d'une part, tous les services publics : chemins de fer, autobus, tramways, métros, téléphone, électricité, auxquels on peut ajouter la presse, l'école et le ciné, — et, d'autre part, à peu près toutes les grosses entreprises de l'industrie mécanique et métallurgique.

Cette substitution de la direction ouvrière à la direction patronale s'est d'abord opérée comme toujours — comme sous la Commune, comme sous la Révolution russe — sous l'empire de la nécessité. Les patrons, ou leurs représentants, avaient foutu le camp; il fallait bien que la boutique continuât à marcher : les ouvriers s'en chargèrent.

Dans les chemins de fer, ce furent directement les syndicats qui prirent la direction, au moyen d'un Comité formé à parties égales de représentants de la C.N.T. et de l'U.G.T. (je rappelle une fois pour toutes que la C.N.T. est la *Confédération Nationale du Travail*, de tendance anarchiste et syndicaliste révolutionnaire, et que l'U.G.T. est *l'Union Générale des Travailleurs*, de tendance socialiste). De même un Comité composé par moitié de représentants du syndicat de l'Enseignement de la C.N.T. et de représentants du syndicat de l'Enseignement de l'U.G.T. a été constitué pour l'organisation de l'Enseignement sur la base d'une école unique pour laquelle l'expropriation des multiples établissements religieux fournit les locaux indispensables.

Mais dans la plupart des autres entreprises, ce sont les travailleurs de l'entreprise eux-mêmes qui ont nommé leur Comité chargé de la direction de l'affaire. Dans ces Comités figurent des représentants de toutes les différentes catégories de travailleurs existant dans l'entreprise. Ainsi, pour prendre un exemple topique, un journal est dirigé par un Comité composé de représentants de la rédaction, de représentants du personnel administratif et de représentants des ouvriers de l'imprimerie. Au point de vue formel, il s'agit donc, dans ces cas-là, de Conseils d'entreprises, et non de Comités syndicaux, mais étant donné la forte organisation syndicale existant en Catalogne, ces Comités sont, en fait, l'émanation des syndicats.

Tout ceci s'est donc fait — je le répète — spontanément, au fur et à mesure que les nécessités l'exigeaient, et, bien entendu, sans aucune intervention légale. Mais, naturellement, on éprouve maintenant la nécessité de « légaliser » cette situation de fait; pour cela, la Généralité de Catalogne a pris, le 8 août, un décret en vertu duquel dans toute entreprise où le patron n'aurait pas réapparu avant le 15 août et dans toute entreprise appartenant à quelqu'un qui aurait participé ou contribué à la sédition du 19 juillet, les ouvriers se réuniront pour nommer un Comité et en informeront le gouvernement qui procédera immédiatement à la réquisition (« incantacion ») de l'entreprise, et de tous les biens appartenant à son propriétaire. Comme les patrons qui ont foutu le camp ou se sont terrés ne reparaîtront certainement pas avant le 15 août et qu'au contraire beaucoup d'autres abandonneront à leur tour « leurs affaires » au fur et à mesure que le caractère social de la révolution catalane s'affirmera, cette légalisation de l'expropriation patronale, loin de la refréner, ne fera que lui faire prendre davantage d'extension, en encourageant les timorés qui préfèrent n'agir que sous le couvert de la loi.

A côté du Comité ouvrier, le décret prévoit l'institution dans les entreprises, ainsi « réquisitionnées », de délégués nommés par le gouvernement, « *d'accord avec le Comité ouvrier* », qui seront chargés d'une besogne d' « inspection ». Ainsi tendra sans doute à se réaliser dans les usines la même situation que celle actuellement existante dans l'Etat : un délégué du gouvernement qui sera le paravent, et le Comité ouvrier — lui-même animé et contrôlé par le syndicat — qui sera le vrai pouvoir.

A titre d'exemple, nous allons donner la manière dont a été « socialisée » l'exploitation

des salles de ciné à Barcelone, non pas qu'il s'agisse là d'une industrie particulièrement importante, mais parce qu'elle a fait l'objet d'un statut précis et détaillé en trente-cinq articles qui a été établi par le syndicat de la C.N.T., accepté par le gouvernement de la Généralité et publié in extenso dans la presse. C'est sous ce régime que les cinés ont été réouverts, juste trois semaines après la rébellion.

ADMINISTRATION. — Toutes les salles de ciné sont réunies en une unique entreprise qui est dirigée par un *Comité économique* formé de dix-sept membres. Deux de ceux-ci, le trésorier et son adjoint, sont élus par l'assemblée générale de tous les travailleurs du ciné, les autres sont élus par les catégories, en proportion du nombre de travailleurs appartenant à chaque catégorie.

Les membres de ce Comité sont nommés pour deux ans, et ils sont rééligibles, mais une seule fois. Ils touchent le même salaire que celui de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

D'autre part, il y a, pour chaque salle, un *Comité local*, en relations avec le *Comité économique* central pour ce qui concerne le ciné proprement dit, et en relations directes avec le syndicat pour ce qui concerne les questions du travail.

SALAIRES. — Les salaires dépendent des entrées. Chaque semaine, le produit net, c'est-à-dire le montant des recettes moins les dépenses autres que les salaires, est réparti entre les différents travailleurs du ciné dans une proportion qui dépend de leur emploi. Cette proportion va de 1 pour la préposée aux water-closets à 1,5 pour les opérateurs, électriciens, musiciens, etc...

En outre, le syndicat est considéré comme un membre du personnel et touche de ce fait une somme égale au salaire d'un opérateur.

Quant à l'ex-patron, il a la possibilité de rester dans son ciné, mais comme simple travailleur; il n'aura aucune autorité sur le personnel, il s'occupera seulement des relations avec le Comité central auquel il pourra présenter ses suggestions. Il sera rétribué de la même manière que les autres travailleurs, mais son pourcentage sera plus élevé : il touchera le double des opérateurs.

Enfin, un salaire maximum est prévu : celui de 175 pesetas par semaine (350 francs au cours du change officiel), pour les travailleurs ayant le plus haut pourcentage.

Si, du fait de ce maximum de salaire, il reste un bénéfice dans la caisse du Comité économique il sera versé au syndicat.

CONDITIONS DE TRAVAIL. — Chaque travailleur est propriétaire de son emploi, il ne peut être ni changé d'emploi, ni changé de salle, sans son consentement. En cas de faute grave dans son travail, le Comité de sa salle en réfère au Comité syndical qui convoque l'assemblée générale de la section syndicale à laquelle appartient le travailleur fautif, et celle-ci décide de la sanction à appliquer, à la majorité des trois quarts. L'intéressé peut faire appel devant l'assemblée générale du syndicat, et en dernier lieu devant l'Union locale des syndicats de Barcelone.

Le nombre de travailleurs par salle, dans chaque catégorie, est fixé impérativement, et le personnel doit toujours être au complet.

Les travailleurs jouiront d'un mois et demi de vacances payées : quinze jours en hiver et un mois en été.

ASSURANCES SOCIALES. — Le taux des indemnités est ainsi fixé : en cas de maladie, paiement du salaire entier; en cas d'invalidité, paiement d'une certaine proportion du salaire, variable selon le nombre de personnes à la charge de l'invalide, cette proportion ne pouvant être inférieure à 70 %; en cas de chômage, salaire entier. Les retraites pour la vieillesse sont maintenues au même taux que précédemment.

Toutes ces indemnités ne seront cependant payées que dans la mesure où l'état de la caisse syndicale le permettra.

Le syndicat établira également une clinique pour ses membres, ainsi qu'une école, dont les détails d'institution seront établis par la suite.

Tels sont les traits principaux du régime sous lequel se sont ouverts les cinés barcelonais le dimanche 9 août. La foule s'y pressait. Les prix varient selon les salles, celles-ci ayant été, à cet égard, réparties en quatre catégories. Je ne sais à quelle catégorie appartenait celle à côté de laquelle je passais, via Layetana, dans le centre, mais voici ses prix : 0 peseta 40 pour les places ordinaires, 0 pes. 60 pour les réservées, soit, au cours du change, 0 fr. 80 et 1 fr. 20.

◇◇◇

Maintenant, une question vient peut-être à vos lèvres : Comment fonctionne tout cela ? Est-ce que ça marche aussi bien sous la direction des Comités ouvriers que sous l'autorité des patrons ?

Quelques heures à Barcelone vous renseigneront : vous constaterez immédiatement que les tramways, les autobus, le métro marchent aussi régulièrement qu'ailleurs, que l'électricité vous est fournie sans panne, et s'il vous arrive de prendre le train, vous constaterez comme je l'ai fait moi-même, et bien qu'il s'agissait d'un service qui n'était rétabli que depuis trois jours, que votre train arrive simplement à l'heure, *à la minute près*. Tous nos bourgeois français qui s'extasient devant le fascisme italien qui « faisait arriver les trains à l'heure » devraient bien — s'ils avaient le moindre brin d'honnêteté — s'extasier pareillement devant les Comités ouvriers catalans, qui, en pleine guerre civile, alors qu'il faut faire front partout, et avec les difficultés particulières d'exploitation que comporte la voie unique, obtiennent ce à quoi ne sont jamais parvenus les Rothschild et les Péreire, financiers administrateurs des compagnies de chemins de fer espagnols, Norte et M.Z.A.

R. LOUZON.

A PROPOS DE LA NEUTRALITÉ

L'appel publié en tête du dernier numéro et l'article d'Ida Mett ont provoqué une réponse d'Hagnauer et une lettre de Marcel Martinet à Chambelland. Nous publions naturellement cette réponse et cette lettre.

Existe-t-il entre nos camarades un désaccord profond ou bien attachent-ils au mot neutralité deux significations différentes ?

Le devoir de solidarité à l'égard des révolutionnaires espagnols qui défendent leur révolution, personne d'entre nous ne le met en question. Pas plus que ne peut être mis en question le devoir de lutter pour la paix du monde; nous ne sommes pas devenus des défenseurs du traité de Versailles. Deux devoirs s'imposent, et qui ne sont pas inconciliables.

Alors de quoi s'agit-il? Obtenir du gouvernement une intervention des troupes françaises en Espagne ? Evidemment non. Ce que nous voulons les uns et les autres c'est que les révolutionnaires espagnols ne soient pas laissés sans armes et sans munitions devant leurs ennemis mieux armés. Or cela est possible. Ce n'est pas contre la neutralité, mais contre une conception spéciale de la neutralité que s'élèvent tant de colères. De 1914 à 1918, les neutres n'ont pas suspendu leur commerce; il s'en faut. Pourquoi empêcher le gouvernement espagnol de se procurer les armes dont il a besoin ? Là est le point du débat. Et sur ce point, nos camarades ne sont pas en désaccord sans doute.

◇◇◇

Devons-nous abandonner notre position ?

Il faut s'expliquer franchement. Les événements d'Espagne ont quelque peu bouleversé les idées de la plupart des militants syndicalistes. On pourrait le taire : agir selon les nécessités d'aujourd'hui, tout en parlant selon les formules d'hier. Ce n'est pas notre habitude à la R.P.

Nous disions hier : En aucun cas, sous aucun prétexte, nous ne participerons à une guerre entre impérialismes baptisée : croisade antifasciste. En aucun cas, sous aucun prétexte, nous ne confondrons la guerre nationale et la guerre révolutionnaire; la cause de la paix et celle de la révolution sont pour nous interdépendantes.

Aujourd'hui, non seulement nous soutenons nos amis espagnols, mais encore nous condamnons la neutralité du gouvernement Léon Blum. Or, on ne peut condamner qu'après un jugement rendu dans des conditions d'information contradictoire, honnête. Le gouvernement français, en intervenant dans la guerre espagnole, risquait-il d'être entraîné dans un conflit européen d'une complexité et d'une gravité incalculables ? Si oui, en toutes autres circonstances, nous aurions loué sa prudence — la plus mauvaise paix nous apparaissant toujours supérieure à la plus profitable des guerres.

D'autre part, si Franco et Mola sont soutenus par Hitler et Mussolini, combattre ceux-là c'est combattre ceux-ci, c'est donc combattre les gouvernements d'Allemagne et d'Italie, et la lutte antifasciste se prolonge en guerre entre nations.

Cette attitude a sa logique interne. Si les nécessités révolutionnaires nous obligent à pousser la France dans la croisade contre des régimes détestés et dans la guerre contre les nations qui subissent ces régimes, nous n'avons plus le droit de prêcher le désarmement de notre pays. Nous serions même plus prudents et mieux avisés en favorisant son surarmement. Nous justifierions du même coup l'attitude des communistes qui veulent ressusciter le jacobinisme et le nationalisme révolutionnaire.

Qu'importe, que les sentiments soient divergents au départ ! Les tendances convergent vers le soutien efficace de la république espagnole. N'est-ce pas là l'essentiel ?

Questions actuelles

Nous aurons le courage de répondre négativement. La raison d'agir est ici aussi importante que l'action elle-même. Rien ne peut ralentir notre effort de solidarité à l'égard de nos frères d'Espagne. Mais nous ne voulons pas que celui-ci se confonde avec une politique interventionniste tendant à assurer par des alliances militaires « la sécurité de la France » (!?).

Nous ne le voulons pas : parce que la situation espagnole, si grave qu'elle soit, ne peut nous faire négliger l'évolution du mouvement ouvrier français. Nous ne le voulons pas, parce que nous n'avons pas l'impression qu'en nous plaçant sur ce terrain de la défense nationale, nous apportons aux révolutionnaires espagnols le soutien le plus efficace.

Posons-nous quelques questions qui pourraient ouvrir un débat utile :

A-t-on le droit de parler d'une alliance des fascismes européens ? Peut-on dire qu'une idéologie commune pousse à l'union Hitler, Mussolini... et Franco ?

N'est-ce pas tout simplement la politique traditionnelle des impérialismes allemand et italien qui continue ?

Le salut des officiers hitlériens à Franco n'est-il pas comparable à la fameuse visite d'avant guerre de Guillaume II à Moulay Hafid?

N'est-ce pas l'expression de la volonté colonialiste de l'Allemagne, d'autant plus brutale qu'elle est — comme elle l'a toujours été — contrariée par l'expansion des nations rivales ?

En soutenant Franco, Mussolini, d'autre part, ne poursuit-il pas le vieux rêve italien de la suprématie en Méditerranée ?

En d'autres termes, le fascisme est-il autre chose que la manifestation brutale d'impérialismes qui ne peuvent se satisfaire de l'état actuel de l'Europe et du monde ?

Allons-nous, à notre tour, user et abuser de ce terme imbécile de germanophilie dont on charge Franco et Mola — comme si leur férocité réactionnaire n'était pas suffisante pour justifier notre haine — mais dont on accablait avant-hier les socialistes italiens et hier les pacifistes anglais ?

Le gouvernement français a commis une lourde faute, en arrêtant les exportations pour l'Espagne, en tentant une manœuvre diplomatique d'envergure dont il est déjà la dupe et la victime. Nous le condamnons au nom de la solidarité internationale de classe. Qu'avons-nous besoin d'user d'arguments qui puent le nationalisme le plus provocant ? Pourquoi, diable, à propos de l'affaire espagnole, repro-

cher au gouvernement français la faiblesse dont il fait preuve depuis le 7 mars devant les gestes et les paroles d'Hitler ?

Est-ce donc le souci de défendre les camarades espagnols qui justifie cette surprenante motion du Bureau politique du Parti communiste français, dans laquelle on réclame la lecture et le commentaire de Mein Kampf *d'Hitler dans toutes les écoles de la république ?*

Léon Blum et Delbos paraissent attachés à la vieille thèse briandiste ? Nous ne l'avons jamais approuvée. Mais nous ne préférons pas au pacifisme juridique et insuffisant des uns, le jacobinisme radicalo-communiste des autres qui, par la formation du « Front des Français », peut nous mener directement à la guerre.

Ces questions étant posées, en y répondant, aurons-nous besoin de mépriser les idées — inspirées du simple et élémentaire esprit de classe — par lesquelles, jusqu'ici, la Révolution prolétarienne *a maintenu, contre vents et marées, son pacifisme révolutionnaire ?*

Roger HAGNAUER.



Une lettre de Martinet

Le Fégeard-Droiturier (Allier), 19 août 1936.

Mon cher Maurice,

Etes-vous devenus tous fous, toi le premier, à la R.P. ? *Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous faites en criant que, pour aider nos camarades d'Espagne, les Catalans en particulier, acculés par le soulèvement militaire à la révolution sociale ou à la mort, le bon moyen est de contribuer à foutre le feu au monde, à jouer le grand jeu, le jeu dément et criminel des staliniens : front antifasciste mondial contre front fasciste ?*

Je reçois ce matin seulement le numéro du 10. *Un mot de Michel Alexandre m'avait alarmé, mais je ne pouvais pas croire que de bonnes têtes comme les vôtres aient encaissé un pareil coup de bambou. Même à présent que j'ai dans les oreilles vos appels délirants* — « A bas la neutralité ! », etc. —, *je ne peux pas croire que cela va durer. Que les bolchos dégénérés aient décrété la suppression de la lutte de classes et son remplacement par le « Front Français » et l'entre-tuerie internationale, c'est normal, on s'y attendait. Mais cette politique confusionniste et antiouvrière chez nous ? Ah, non !*

Je ne prétends pas, bien sûr, que la situation soit commode. Elle ne l'est ni pour le gouvernement Blum ni pour la classe ouvrière et je ressens comme vous l'atroce canaillerie jésuitique des Hitler, des Mussolini, des Salazar et de notre grande presse, qui continuent à gagner du temps tout en armant et en camouflant leurs mercenaires d'Espagne. Mais croyez-vous que tout s'arrangera quand vous aurez aidé à déclarer la guerre sainte ? La guerre entre les nations, car, la diplomatie aidant elle aussi (et plus habilement que vous), c'est cette guerre-là, une fois de plus, que vous préparez, et qui sera bientôt rendue inévitable si nous ne nous opposons pas de toutes nos forces à la coalition bigarrée de tous les ennemis du peuple.

En effet, si compliquée que soit la situation, ce point au moins est clair, il est très clair, et il est le point essentiel. La neutralité dénoncée, c'est l'armée, toute l'armée de la « nation française » qui entre en guerre, dans une guerre qui sera le lendemain la guerre universelle : car vous n'espérez pas, j'imagine, que l'affaire se résumera en une petite opération de police à laquelle assisteront tranquillement les autres armées « nationales » ? Les suites d'une telle guerre, quelles qu'en soient les péripéties, ne sont pas douteuses : pas besoin d'être prophète pour être certain que, dans la moins sinistre des hypothèses, dans l'hypothèse (assez douteuse) d'une victoire finale du « front antifasciste », l'aboutissement sera une nouvelle et effroyable défaite du prolétariat mondial, militarisé et exsangue, un recul catastrophique de toute la civilisation humaine.

Est-ce cela qu'on veut à la R.P. ?

En tout cas, ce n'est pas ce que veulent nos héroïques camarades d'Espagne. Que leurs staliniens et assimilés ne répugnent pas à une telle aventure, possible, et nous voyons leurs semblables français, politiciens et gendelettres, y préparer froidement le prolétariat, trahissant d'un même coup et la paix internationale et la révolution ouvrière. Mais les véritables révolutionnaires espagnols, ceux que le « communiste » Juan Hernandez traite comme vous le rappelez vous-mêmes, savent qu'ils ne sauveront pas leur prolétariat par cette méthode de Gribouilles. Et ceux qui ne sont pas des « patriotes », mais des révolutionnaires prolétariens et internationalistes, c'est une autre lutte qu'ils mènent, et par d'autres méthodes — celles que Louzon indique dans ses Notes sur Barcelone —, *et pour d'autres objectifs — ceux qui ont toujours été les nôtres.*

Tout cela, nous l'avons toujours dit très bien. Nous l'avons, dans les derniers mois, redit plus nettement et plus âprement que jamais. Suffit-il de l'avoir dit et répété dans l'abstrait ? L'heure de la mise en application de nos paroles, l'heure de la décision doit-elle être l'heure du reniement ? Comme en 14 ? Jouhaux et Cachin, au moins, sont fidèles à leur pratique. Mais nous ?

N'arguez pas que notre « neutralité » est un abandon hypocrite de nos frères d'Espagne. Encore une fois, je reconnais qu'il n'est pas commode, dans les circonstances présentes, de leur témoigner une solidarité efficace. Rien n'est jamais commode. Et, si l'abandon de la neutralité serait, pour nos camarades eux-mêmes, une arme empoisonnée, il est d'autres armes plus sûres, plus sûres même que les secours pécuniaires et personnels qu'on a commencé d'envoyer là-bas — dans une proportion encore bien trop minime : ces autres armes, la classe ouvrière elle-même, si elle prend une forte conscience de son intérêt et de son devoir, les improvisera et les forgera, et elle les imposera à son gouvernement... Si cette forte conscience lui manque, c'est alors qu'elle abandonnera ses frères, mais ce n'est pas en la jetant dans une guerre nationale que vous la lui inculquerez.

J'ai gribouillé ces notes en hâte. Elles sont insuffisantes et informes. Je pense cependant que tu dois les publier, car elles traduisent un point de vue qui ne m'est pas seulement personnel.

Bien amicalement à toi,

Marcel MARTINET.

LE CAUCHEMAR STALINIEN

23 août 1936.

Le cauchemar soviétique se développe avec une intensité croissante. Il semble que la passivité du monde ouvrier et la complicité de certains intellectuels de gauche devant les crimes de la réaction stalinienne doivent enfin porter des fruits complets. Nous sommes à la veille de quelque chose — qui va commencer par du sang — de quelque chose de monstrueux, qu'il est malaisé de prévoir avec plus de précision.

Laissons parler les faits. Sur un brusque signal une campagne de terreur se déclenche dans les premiers jours d'août *au sein du parti stalinien*. Ce n'est d'un bout à l'autre du pays qu'arrestations de fonctionnaires et d'activistes du parti accusés de trotskisme. Arrestations à Minsk, en Volga allemande, à Kharkov, à Dniéprosetrovsk, à Léningrad, à Moscou, à Kiev, au Caucase. Des rédactions entières de journaux staliniens se révèlent trotskistes ! On ne sait quel drame obscur se passe au Caucase où règne un arriviste récemment arrivé à la grâce de Staline, Lavrantii Béria, nouvelle et inquiétante figure. Le secrétaire du P.C. en Arménie, Khandjian s'est suicidé. La *Pravda* du 19 août annonce l'arrestation de fortes équipes de vieux militants de Géorgie et de l'Azerbeidjan, tous accusés de terrorisme trotskiste ! Des journaux anglais certifient que le cousin de Staline, Dimitri Djougachvili, est jeté en prison à Tiflis. J'apprends incidemment qu'un révolutionnaire ukrainien de la toute première heure, revenu de la guerre civile par miracle, Kotrioulinski, qui fut secrétaire d'ambassades soviétiques à Vienne et Varsovie est emmuré ou fusillé. Coupes sombres. Et c'est le parti stalinien qui est décimé par la police de Staline, et dans ce parti c'est la vieille garde que l'on étrangle !

L'accusation de trotskisme fait sourire. On se doute bien que pour appartenir aujourd'hui à l'appareil stalinien il faut avoir donné de tels gages de platitude, de servilité, d'obéissance totale qu'après cela, s'il y a un trotskiste authentique déporté dans la ville, notre fonctionnaire évite avec soin de respirer l'air du même quartier...

Toute la presse cependant emploie pour parler de Staline le langage du despotisme dans les sociétés barbares. « Chef des peuples », « chef des chefs », « le plus grand homme de la plus grande époque », — « sagesse rayonnante », « sa tendresse incommensurable » ; l'aviateur Tchkalov dit : « Où paraît Staline, plus de ténèbres, un soleil éclatant luit » (*Izviestia*, 18 août 1936).

Le 19 août, après une préparation de presse adéquate, commence l'étrange procès de Moscou où tout est faux, imposture, aveux extorqués par une certaine menace de mort (peut-être d'ailleurs pour justifier la mort en réalité), préparation d'assassinat véritable au nom d'une imputation de terrorisme en contradiction absolue avec les faits, le passé des hommes, les doctrines, les tactiques. Zinoviev et ses amis sont en prison depuis décembre 1934. Smirnov, depuis décembre 1932. Auparavant, ils étaient suspects, surveillés, déportés. Ce sont d'ex-opposants capitulards qui ont accumulé des années durant (sauf Smirnov, plus digne) toutes les platitudes désirables. Sur ces bancs, pas un trotskiste authentique et il est évident que sa présence ne se conçoit pas : une seule voix courageuse, une seule pensée politique nette, toute la machination policière s'effondrerait. Les accusés savent qu'en vertu de la loi du 1er décembre 1934 une seule peine peut être la leur : *la mort sans recours ni appel*, la sentence devant être exécutée séance tenante, aussitôt après lecture de l'arrêt. L'Ulrich à tout faire préside les débats. Des auditeurs décrivent Zinoviev blême, amaigri, blanchi, n'ayant plus qu'un souffle de voix : mais il parle deux heures pour s'accuser. Surenchère de délation et d'aveux invraisemblables. Personne ne le croira, mais où va-t-on ? On apprend que Sokolnikov, du Comité Central de 1917, est arrêté. Boukharine, Tomski (1), Rykov, Radek même, le pitre des pitres, *des centaines d'autres* sont compromis, vont être jugés. On commence à comprendre. Que toute la vieille garde du parti bolchévik ait rêvé la mort du Chef génial et bien-aimé, c'est assez naturel au fond et assez vraisemblable; qu'elle l'ait complotée pendant des années au sein du régime le plus policier du monde, contrairement à toutes ses idées, à toutes ses mœurs, est absolument invraisemblable, mais très significatif comme accusation. Du moment que *toute* la vieille garde bolchévik stalinienne est compromise, ce qui ne saurait être, dans un procès fabriqué de toutes pièces, une surprise, tout s'éclaire : il s'agit de se débarrasser d'elle. Le Duce soviétique veut faire place nette autour de lui. Ira-t-il jusqu'à verser le sang des compagnons de Lénine ? C'est fort possible (2). Le sang des autres ne lui coûte guère. En tout cas, pas un des accusés du procès en cours ne reverra le jour d'ici de très longues années, car après leur avoir fait jouer cette épouvantable comédie, il ne pourra plus être question de leur rendre quelque liberté que ce soit. Des hommes connaissant ces dessous-là d'un régime ne peuvent vivre qu'encellulés. Ils le savent et ils n'ont d'autre choix que la mort ou la réclusion perpétuelle.

Discréditer Trotski, sans doute. Le faire, si possible, expulser de Norvège, sans doute. Tant que Trotski sera vivant la tradition d'Octobre vivra et il n'y a pas pire remords, pire danger pour la réaction stalinienne. Mais là n'est cependant pas l'essentiel. Le trotskisme est ici un prétexte comme l'antisémitisme en Allemagne. Il s'agit d'en finir avec les vieux bolchéviks et de terroriser l'appareil du parti à des fins encore obscures, probablement à la veille de quelque tournant grave de la politique intérieure ou de la politique étrangère, consécration formelle du pouvoir personnel, préparation ostensible à la guerre, peut-être les deux, peut-être autre chose. Quelque chose de saumâtre en tout cas.

La nouvelle constitution soviétique s'annonce bien. « La plus humaine des constitutions » a écrit M. Romain Rolland qui, décidément, trouve les expressions justes... A ce propos : on avait invité en U.R.S.S. les citoyens à discuter le projet de Staline. D'aucuns le comparèrent aux plus grandes œuvres de la sagesse humaine » et à la « neuvième symphonie » de Beethoven. D'autres, naïfs, émirent des critiques. Les naïfs sont en prison. La campagne de discussion du projet de constitution n'a été qu'une campagne de provocation : faire parler les gens, les coffrer ensuite.

...Je voyais hier projeter sur l'écran un film de bataille, puissant tout de même : *Marins de Cronstadt*. En ce temps-là, j'étais à Pétrograd, j'ai vu ces marins à l'œuvre. Mais qui était à leur tête ? Zinoviev présidait le Soviet; Bakaev, la Tchéka; Trotski dirigeait la défense de la ville; parmi ces marins il y avait Pankratov et Dingelstadt, emprisonnés depuis huit ans...

Victor Serge.

(1) N.D.L.R. — « Tomski s'est suicidé dans sa villa ! » disent les journaux. Que cache ce « suicide » ?

(2) N.D.L.R. — A l'heure actuelle c'est chose faite ! Tout l'avilissement auquel les accusés se sont livrés n'aura servi à rien : tous les 16 ont été fusillés. La hâte des bourreaux fut grande : il ne fallait pas que les prolétaires libres aient le temps d'intervenir.

La mort menace d'autres combattants d'Octobre ! Révolutionnaires français vous devez les sauver !

De la Bolchevisation au Fascisme...
Doriot marchera-t-il sur Rome ???

Départ définitif

Le sort en est jeté. Doriot est passé au fascisme, est devenu l'espoir des réactionnaires les plus redoutables et les plus odieux. Chaque numéro de son organe *L'Emancipation nationale* exprime des reniements de plus, marque un pas en avant — un pas gigantesque à la taille de l'homme — sur la voie suivie par Mussolini, après son exclusion du parti socialiste italien. Hervé lui-même n'alla pas aussi vite. Est-ce la marque de notre temps d'accélérer ainsi le rythme de toutes les évolutions; le renégat brûle-t-il les étapes dans sa hâte de jouer un rôle national — ou, tel le Néron de Racine, ses remords le suivant comme autant de Furies, veut-il les calmer par d'autres... trahisons ?

Votre ami Doriot ! On nous jette encore cette injure à la face.

Il est vrai qu'il y a un an Doriot signait avec nous notre manifeste contre l' « union sacrée ». On peut relire aujourd'hui ce document. Nous n'avons rien à y retrancher, peu de choses à y ajouter. Sans collaborer directement à sa rédaction, Doriot demandait, par la voix de ses représentants, que l'on précisât notre internationalisme prolétarien, que l'on atténuât la rigueur de certaines formules condamnant la politique de Staline. Aujourd'hui, il élève devant le néo-nationalisme communiste un nationalisme plus sectaire et plus absurde. Il n'est même plus pacifiste. Il est antirusse. Il ne veut pas, comme nous, la paix à tout prix. Il veut opposer l'alliance franco-hitlérienne à l'alliance franco-russe. Dans sa haine de son ancien parti, le malheureux en est aujourd'hui à justifier l'aventure réactionnaire espagnole ! Doriot, qui a dans sa vie deux belles pages : la lutte contre l'impérialisme français déchaîné dans la Ruhr en 1923 et au Maroc en 1925, célébrera demain le général Franco qui enrôle les indigènes du Riff dans ses armées antiprolétariennes.

Notre ami ? Non. Mais un camarade, d'une personnalité puissante, à qui on pouvait souhaiter meilleure fin. Certains peuvent triompher bruyamment, heureux surtout de la disparition d'un rival possible. Nous ne sommes ni satisfaits ni impassibles devant ce départ définitif, cette rupture irréparable. Nous avons tenté d'empêcher cela, lorsqu'il en était temps encore. Mais nous ne sommes pas taillés pour influencer un Doriot. Un tel homme ne peut plus supporter la présence de militants aguerris dans la résistance aux courants démagogiques. Il ne veut plus autour de lui que des domestiques, des exécuteurs, des porte-queue et des bouffons. Il sera servi par des Marion, des Teulade, des Arrighi et des Sabiani. Le pauvre homme! Comme il doit parfois se sentir seul !

L'esprit d'état-major

Comment expliquer cependant une évolution aussi rapide et aussi brutale ? Gardons-nous des simplifications excessives. Doriot traître! Doriot vendu! Ce sont des cris, non des jugements. L'affaire ne mériterait pas que l'on s'y arrêtât longuement, s'il s'agissait simplement du procès d'un homme. Le mal, hélas! est plus général et plus profond. La *R.P.* l'a déjà signalé. J'invite particulièrement nos lecteurs à relire l'article de Martinet (« Contre le courant », *R.P.*, 1926) et les observations de Monatte sur le « suicide de Delagrange ».

Peut-être n'est-il pas « marxiste » d'insister sur l'aspect « moral » de la question ! Cependant, les causes du mal sont : d'une part, *l'esprit d'état-major* — en ce qu'il éloigne du métier, de la vie quotidienne du travailleur —, d'autre part, *la bolchevisation* — en ce qu'elle a comprimé la personnalité des militants et brisé leur dignité.

Nous avons trop souvent discuté du « fonctionnarisme » ouvrier, de ses tristes effets en France... et surtout en Allemagne, pour poser à nouveau un problème dont la solution n'est pas simple. D'ailleurs, si nous avons souffert dans la C.G.T. de l'esprit conservateur d'une bureaucratie dont l'ancienneté était la qualité dominante, on ne peut nier qu'il a dans une certaine mesure assuré la solidité de nos organisations. Au reste, le militant syndical peut difficilement ignorer les préoccupations et les sentiments de ses corporants, et il semble impossible qu'il échappe complètement à leur contrôle.

Rien de tel chez « le révolutionnaire professionnel » (1) selon la formule qui a triomphé dans le mouvement communiste international depuis 1924. L'homme, ici, subit une préparation qui tend à l'incorporer de droit dans l'état-major. Il ne peut plus, il ne doit plus « ...être un homme comme les autres ». Il n'a plus les mêmes intérêts que les travailleurs, il n'éprouve plus les mêmes sentiments; il ne s'occupe de ceux-là et ne parle de ceux-ci que pour servir une propagande dont seul il peut connaître les fins ultimes. Il est naturellement apte au commandement, en toutes circonstances et en tous lieux. Il sera magistrat municipal, organisateur des Jeunesses, responsable

(1) Il serait injuste de ne pas préciser que tous les militants communistes ne sont pas des révolutionnaires professionnels et n'ont pas le désir de le devenir. L'unité syndicale et peut-être l'évolution du P. C. (si inquiétante qu'elle soit par ailleurs) ont « normalisé » dans une certaine mesure la personnalité des communistes de la base. Nous avons pu, en ces dernières semaines, travailler avec nombre d'entre eux, dans notre corporation et dans le mouvement ouvrier, sans gêne, ni difficultés. Et c'est là une sérieuse raison d'espoir...

des groupes de défense, militant syndical ou coopératiste... Non pas selon ses tendances et ses possibilités, mais selon une répartition des tâches décidée d'en haut et toujours provisoire, d'ailleurs.

Dans ces conditions « rentrer dans le rang » n'a plus le même sens que pour le camarade qui retourne à l'atelier ou au bureau après avoir abandonné volontairement ou non le mandat qu'il détenait. On ne réagit même pas comme cette bohème intellectuelle qui veut simplement « faire carrière », et qui accepte finalement de la bourgeoisie les honneurs ou le profit que le prolétariat lui refuse.

Ici la dégradation provoque une véritable déchéance; le chef déchu disparaît complètement, s'il est trop faible, ou se laisse dominer par la haine, s'il a quelque résistance. Il n'a qu'un métier : commander. C'est sa vocation et sa mission. Qu'importe avec qui, contre qui, pourquoi l'on se bat ! Ce qui n'est pas concevable, c'est que l'on ne soit plus dans l'état-major!

Le mépris de la personnalité humaine

L'homme peut-il ainsi, dans sa volonté de demeurer un chef, mépriser les valeurs morales, renier les idées qu'il a servies ? On ne peut sans doute accomplir de tels mouvements saccadés et brutaux sans avoir des prédispositions naturelles. Mais la bolchevisation a été pour certains une préparation systématique à une telle gymnastique et comme une justification de celle-ci.

Un postulat est à sa base : il existe une élite internationale du prolétariat et de la révolution qui doit prendre le pouvoir partout, *par tous les moyens*.

Tout est subordonné à cette fin qui justifie toutes les politiques. Et si le chef échappe à tout contrôle réel des militants du rang, il n'est lui-même qu'un subordonné sans indépendance propre. En périodes extraordinaires, cette discipline oppressive produit souvent des héros. La soumission aux nécessités supérieures devient de l'abnégation. En périodes ordinaires, elle n'est plus qu'un aplatissement de la personnalité. Lorsque celle-ci est falote, on obtient le type du fonctionnaire docile, incolore et zélé. Lorsqu'elle a quelque relief, on assiste à des reniements solennels et explosifs, et le révolutionnaire professionnel n'est plus qu'un professionnel de l'aventure. Doriot fit souvent preuve dans le passé de clairvoyance et de jugement. Il réagit contre les erreurs et les fautes de Moscou. On l'a eu par deux méthodes opposées en apparence, mais d'une inspiration unique. En 1924, il approuvait les principales critiques de Monatte, de Rosmer, même de Souvarine contre la bolchevisation naissante, il désapprouvait la lutte contre Trotsky. On l'a eu... en le gonflant. Il fut, au Ve congrès de l'Internationale communiste, le grand homme de la délégation française, promis aux plus hautes destinées. Il revint de Moscou pour jouer le rôle d'accusateur public à l'égard de notre ami Lemire, coupable de mauvaises fréquentations et d'aspirations hérétiques.

En 1928, il désapprouva la fameuse tactique « classe contre classe » qui dressait les ouvriers communistes contre les ouvriers socialistes. On l'a eu... en l'écrasant. Il s'humilia publiquement et ne dut sa grâce qu'à une confession publique retentissante. Dans les deux cas, de la part de ses laudateurs comme de ses bonimenteurs, même mépris de la personnalité humaine.

En 1934, nous n'avons pas à cacher que — malgré nos préventions — nous suivîmes ses efforts avec quelque intérêt. Cette fois, il résista avec d'autant plus de fermeté qu'il sentait mieux que personne les dangers de la politique qui avait conduit les communistes à rencontrer les fascistes le 6 février, à la Concorde. Il fut, dès que l'on n'eut plus l'espoir de le ramener, couvert d'insultes, déshonoré quotidiennement. Des querelles locales, des rivalités de comités électoraux dressèrent les socialistes contre lui. Isolé, il lui aurait fallu pour tenir le coup une volonté, un désintéressement, un sens de l'honneur dont il n'était pas capable. Il a cédé aux flatteries de la droite, comme il avait cédé en 1924 aux caresses de Zinovief. On aurait tort de prendre pour de la force sa brutalité naturelle.

De Saint-Denis... à Rome

Mais l'évolution de Doriot a une autre cause... générale, elle aussi : son « municipalisme ». Nous avons écrit, ici même, que les administrateurs des communes ouvrières étaient souvent beaucoup plus remarquables, beaucoup plus originaux, beaucoup plus intelligemment audacieux que ceux des communes bourgeoises. Des prodiges d'urbanisme ont été accomplis par les municipalités socialistes et communistes. Seulement, il faut réaliser quotidiennement, satisfaire des populations de classes sociales différentes, traiter avec les pouvoirs publics pour obtenir des subventions, traiter avec les entrepreneurs privés. On s'éloigne naturellement du terrain purement prolétarien. Surtout, on n'est pas guidé et dirigé à la fois par les nécessités de l'action de la classe ouvrière. Les dangers de corruption sont plus redoutables qu'au Parlement et au gouvernement même. D'autant plus... que ceux qui doivent naturellement contrôler les militants installés à l'hôtel de ville deviennent vite des associés ou des clients, forment autour du maire et de ses adjoints un groupe compact qui tantôt les protègent en les isolant, tantôt les suivent en les poussant. Cette clientèle, d'origine ouvrière — hélas! — s'affirme toujours conservatrice, car elle a tout à perdre à un changement de situation. C'est peut-être là ce qui empêchera Doriot de devenir le grand chef fasciste qu'il s'imagine. Autour d'un Hitler ou d'un Mussolini — hommes neufs — des déclassés ayant tout à gagner et rien à perdre à une aventure sanglante. Le « fromage » pour ceux-ci était un espoir. Pour les rats de Saint-Denis... c'est une réalité solide, qu'ils ne risqueront pas facilement dans une nouvelle marche sur Rome. Si l'échec du Front populaire ne précipite pas l'évolution des faits et des esprits, le führer de Saint-Denis finira comme le maquignon d'Aubervilliers.

Car nous ne croyons pas que le succès du fascisme dépende de la découverte d'un « homme » (!?), d'un « chef ». Il sera l'effet de causes économiques et sociales que nous avons déjà exposées.

Pour résoudre le problème moral posé par le

cas Doriot, il importe de se méfier des grands hommes, quels qu'ils soient, de sauvegarder, *en toutes circonstances*, les droits de la démocratie ouvrière, de poursuivre, partout où nous le rencontrons, l'esprit d'état-major, de ne pas tolérer qu'un mandataire vive d'une autre vie matérielle et morale que ses mandants.

Pour résoudre le problème social posé par les chances du fascisme, il importe que le Front populaire — animé par la C.G.T. — songe plus à réaliser audacieusement qu'à apaiser et à attendre. Ce sont les éléments les plus mobiles, les plus actifs, les plus résolus, les moins conservateurs du prolétariat et des classes moyennes qu'un fascisme pourrait séduire. La prudence excessive devient ici de l'imprévoyance. Aussi, loin de blâmer l'avertissement ironique que Delmas donnait à Lille aux hommes « d'ordre et de mesure » du Sénat, Léon Blum et les chefs du Front populaire pourraient s'en féliciter.

Un conflit brutal serait préférable à une guerre d'usure, dont un Doriot, en fin de compte, serait le suprême profiteur!

Roger HAGNAUER.

Premiers Pas...

Analyse de la presse espagnole

Louzon évoque dans son témoignage les usines occupées et gérées par les travailleurs. Mais ceux-ci n'ont pas borné leur activité aux fabriques des produits matériels. En vrais fils du XX[e] siècle, ils ont immédiatement songé aux lieux où se crée l'opinion publique, aux grands journaux. Ils ont occupé les meilleures imprimeries pour les organes ouvriers, transformé de pauvres petits hebdomadaires en quotidiens à nombreuses pages; chaque tendance a le sien : à la *Solidaridad Obrera* de la C.N.T., au *El Socialista* du parti socialiste, au *Mundo Obrero* communiste, mieux ravitaillés en papier et en caractères, sont venus se joindre *Tierra y Libertad* de la Fédération anarchiste ibérique et la *Batalla* du Parti ouvrier d'unification marxiste. Mais à côté de ces périodiques nettement ouvriers, le prolétariat a opéré une sorte de « mise au pas » sur les journaux de droite; la *Vanguardia* de Barcelone et l'*A.B.C.* de Madrid sont réunis à un conseil ouvrier comprenant des délégués des compositeurs, opérateurs, clicheurs, rotativistes, rédacteurs; ces organes conservent leur aspect extérieur ancien; ils sont ainsi plus facilement acceptés par leurs lecteurs habituels, mais leur esprit est évidemment tout autre.

Les premiers jours après le 19 juillet, il arriva à la presse ouvrière de signaler des actes de pillage et des vengeances personnelles. Les organes de la F. A. I. et de la C. N. T. les stigmatisèrent dans leur bulletin reproduit par presque tous les journaux. C'est ce qui amena la création d'une institution destinée à maintenir l'ordre révolutionnaire et qui porte le nom de groupes de contrôle. Cette police ouvrière comporte, à Barcelone, 1.000 hommes répartis entre 11 districts, munis d'autos, motocyclettes, téléphones et postes radiophoniques. Ces hommes sont chargés d'intervenir en cas d'incidents et d'opérer les perquisitions chez les suspects. Ils sont envoyés par la C. N. T., l'Esquerra catalane, le Parti socialiste unifié et le P. O. U. M. proportionnellement à la force numérique de ces organisations.

La plupart des hôtels et restaurants sont transformés en immenses réfectoires populaires où les repas sont servis avant tout aux miliciens contre présentation de bons ou d'argent. Les produits sont fournis par le comité du ravitaillement, section des milices antifascistes; mais il n'apparaît pas clairement, à la lecture de la presse, si ces vivres sont réquisitionnés chez les paysans ou leur sont achetés au moyen de fonds confisqués dans les banques. La cuisson et le service, en tout cas, sont assurés par les syndiqués des industries hôtelières : le syndicat autonome de ces travailleurs, entré récemment dans l'U. G. T., s'entend parfaitement avec sa section sœur de la C.N.T.

En général, dans les syndicats, l'atmosphère est favorable, sinon à la fusion des grandes centrales syndicales, tout au moins à leur collaboration amicale. Les quelques organisations autonomes entrent dans les cadres des centrales plus vastes. Un comité de coordination unit non seulement les syndicats des deux principales tendances, mais encore les partis politiques les plus influents. L'interpénétration de la Fédération anarchiste ibérique et de la Confédération nationale du travail est extrêmement poussée ; presque tous les appels, ordres, manifestes sont émis simultanément au nom des deux organisations. Aussi longtemps que la lutte armée primera sur tous les autres soucis, les prolétaires n'auront pas leur attention fixée sur ce problème. Mais au moment où le prolétariat, débarrassé de la bourgeoisie, organisera sa vie, ne se heurtera-t-il pas à l'autorité des diverses formations politiques ? Comment et jusqu'à quel point s'exerce dans celles-ci la démocratie ouvrière ?

Tous ces problèmes de demain sont dominés aujourd'hui par la question de savoir si, oui ou non, le prolétariat gardera les armes. Bien des tentatives sont faites pour les lui enlever. A Madrid, par décret, les volontaires des milices sont incorporés à l'armée et seront commandés par des officiers des cadres réguliers. A Barcelone, la tentative de mobilisation ordonnée par le gouvernement Companys avait reçu, le 4 août, l'approbation du Comité central des milices qui se déclarait satisfait en gardant un contrôle symbolique sur les recrues mobilisées. Le meeting de protestation organisé par la C. N. T. semble avoir annulé l'effet de cette mobilisation. Il y a enfin, en Castille, un autre procédé pour armer surtout les éléments fidèles aux partis bourgeois : c'est la création des milices de la gauche républicaine, recevant des armes et des munitions au moment où les colonnes ouvrières doivent refuser des volontaires par suite du manque d'armement. La *Vanguardia* signale le retour du front de Saragosse de 50 hommes destinés à la colonne communiste de Trueba et qui n'ont pu être acceptés précisément par suite d'insuffisance du matériel. C'est ici qu'apparaît toute l'importance de la pression à exercer en France pour que les milliers d'ouvriers espagnols prêts à lutter ne restent pas désarmés tandis que les fascismes italien et allemand ravitaillent abondamment leurs partisans en Espagne.

L. NICOLAS.

Le Congrès du Syndicat National des Instituteurs

Un congrès du Syndicat National des Instituteurs est toujours un événement d'importance, non seulement pour le personnel enseignant, mais encore pour le monde ouvrier et pour le grand public qui lit la presse d'information. Cette importance était plus grande encore cette année en raison des événements récents ou présents. D'une part, l'unité s'étant réalisée — non sans heurts et sans difficultés en ce qui concerne la corporation enseignante — pour la première fois, instituteurs unitaires et instituteurs ex-confédérés se trouvaient réunis autour des mêmes tables, participant aux mêmes discussions. D'autre part, ce congrès se tenait à quelques mois des élections qui avaient consacré la victoire du Front populaire, et personne n'ignore que les militants de tête du Syndicat National ont activement participé au rassemblement des forces antifascistes et que, dans tout le pays, les instituteurs ont été parmi les artisans les plus agissants de cette victoire. Enfin, la situation internationale fait peser sur le monde la redoutable menace d'une guerre hideuse, menace devant laquelle les instituteurs syndicalistes, qui se proclament pacifistes, ne pouvaient manquer de se concerter, de discuter, de préciser leur position.

Pendant trois longues journées (3, 4 et 5 août), dans l'ancienne chapelle désaffectée des Dominicains qui est la grande salle de réunion de la Bourse du Travail de Lille, des discussions parfois vives, quelquefois passionnées, toujours cordiales, ont été suivies avec une attention souvent fiévreuse par près d'un millier de délégués et d'auditeurs. Dans ce même immeuble où, durant les semaines qui venaient de s'écouler s'étaient rassemblées des foules ouvrières nombreuses et enthousiastes, les instituteurs, à leur tour, ont examiné les problèmes pédagogiques, corporatifs et sociaux que posaient les nécessités de l'heure.

L'unité réalisée

Comme l'a fait remarquer le secrétaire général Delmas dans l'important discours d'ouverture qu'il a prononcé, ce congrès était, pour les instituteurs, une sorte de congrès d'unité. En effet, ce n'est pas avec le Syndicat National des Instituteurs que la Fédération unitaire de l'Enseignement avait réalisé l'unité syndicale le 27 décembre, au congrès de Magic-City, mais avec la Fédération générale confédérée de l'Enseignement formée de syndicats nationaux de catégories, dont le plus important est le Syndicat National des Instituteurs. Il est inutile, sans doute, de rappeler que cette unité ne s'était pas réalisée au milieu d'un enthousiasme délirant, et Barrué a entretenu les camarades de la *Révolution prolétarienne* de l'impression pénible que lui avaient laissée les débats de Magic-City.

Depuis décembre, la vie en commun, le travail en commun, la lutte en commun ont exercé leur action bienfaisante. Les heurts se sont atténués, les points de friction sont devenus moins nombreux. On ne voit plus, comme en décembre, un noyau d'opposants farouches massés dans un coin de la salle. Les délégués ex-unitaires sont fraternellement mêlés aux délégués ex-confédérés et bien souvent leurs applaudissements se mêlent. En clôturant la dernière séance, et pour sceller définitivement l'unité réalisée, notre ami Hagnauer a eu la délicate pensée d'adresser, au nom du congrès tout entier, un souvenir ému et reconnaissant à deux militants disparus, Emile Glay, en qui s'incarna longtemps l'esprit du Syndicat National, et Marie Guillot, noble figure que la Fédération unitaire s'honora de compter dans ses rangs, et d'associer dans le même hommage des militants des deux groupements, aujourd'hui rentrés dans le rang, Louis Roussel, Gabrielle et Louis Bouët.

Est-ce à dire que tous les nuages soient dissipés, tous les antagonismes résolus? Pas encore. Il subsiste, chez certains, des rancœurs que le temps apaisera. Des militants ne sont pas ici, qu'on aurait aimé y rencontrer : un Dommanget, par exemple. On croise çà et là, dans l'espace réservé aux auditeurs, des camarades qui avaient l'habitude d'être délégués aux congrès de la Fédération unitaire et qui, simples spectateurs d'un débat auquel ils ne peuvent directement prendre part, jugent sévèrement l'organisation nouvelle à laquelle ils appartiennent, et ne se consolent pas de la disparition de leur chère vieille Fédération :

— Les congrès de la Fédération unitaire, tout de même, c'était autre chose !

Sans doute, c'était autre chose. Parfois, à la fin de la première demi-journée, on ne savait pas encore dans quel ordre on aborderait la discussion du rapport moral. Et à Marseille, en 1930, vous rappelez-vous cette tragique atmosphère de haine, au point qu'on se demandait si les militants n'allaient pas en venir aux mains ? Et cet esprit de tendance poussé au paroxysme qui empoisonnait l'atmosphère ? Est-ce cela que vous regrettez ?

Oui, la Fédération unitaire était belle. Elle deviendra même de plus en plus belle aux yeux de beaucoup, à mesure que s'écouleront les années et qu'elle pénétrera plus avant dans le passé, la mémoire des hommes se plaisant généralement à parer de couleurs aimables tout ce qui se rattache à leur jeunesse enfuie... Bien sûr, camarades, la Fédération unitaire, c'était *autre chose*, mais le Syndicat National des Instituteurs, c'est *quelque chose*, et vous en serez davantage convaincus à mesure que vous lui aurez donné davantage d'une activité dont nous savons que vous ne serez pas chiches.

Sans doute, tout n'est pas parfait dans ce vaste groupement de 95 sections et 85.000 cotisants. Sans doute, on peut envisager des modifications importantes dans la conduite de ce grand organisme. Mais que nos camarades ex-unitaires nous en croient, ce n'est pas en imitant la politique de dénigrement systématique, que les communistes de la M.O.R. avaient introduite dans l'ancienne Fédération, qu'ils aboutiront au résultat cherché. Péaud ne s'est-il pas aperçu qu'en rendant injurieuse une critique qu'on pouvait présenter avec tact et mesure, on aboutissait à dresser contre soi la presque unanimité des délégués ? Et parmi eux bien des gens sans doute avec qui on aurait pu se mettre totalement ou partiellement d'accord !

Un groupement syndical véritable rassemble nécessairement des idéologies diverses. Pour que leur indispensable confrontation aboutisse à un accord non moins indispensable, il faut, de la part des uns et des autres, un effort de compréhension mutuelle et sympathique, il faut, ainsi que le proclamait Vivès, que *« derrière les divergences et les oppositions, on sente toujours l'unanimité pour renforcer l'organisation, préparer et mener l'action. »*

Syndicat National et Front populaire

Au cours du brillant et substantiel exposé qui a conclu le débat sur les questions sociales, Vivès a pu constater avec satisfaction que pas un délégué n'avait exprimé l'idée de la faillite du Front populaire. Delmas n'a pas soulevé de protestations quand, parlant du gouvernement Blum, il a dit que, sans rien renier de l'indépendance nécessaire du syndicalisme, le Syndicat National ne pouvait le considérer comme les autres, l'indépendance supposant certes la faculté de critique, mais aussi la faculté d'approbation. Personne non plus n'a prétendu que la Fédération des fonctionnaires aurait dû compliquer la tâche gouvernementale en déclenchant, dans le même temps que les ouvriers occupaient les usines, un mouvement de grève dans les services publics pour appuyer nos revendications.

Est-ce à dire que le Syndicat National est devenu aveuglément gouvernemental ? Nullement. Et la résolution finale, votée à l'unanimité, affirme que « *le Syndicat National et la C.G.T. doivent poursuivre leur action sociale sans jamais abandonner ni leur programme propre, ni les moyens propices d'action dont seules les circonstances peuvent leur dicter l'emploi.* »

Sans doute avons-nous entendu un délégué demander au congrès « *de ne pas voter de motion qui gêne l'action du Front populaire* » (c'était, comme par hasard, un de ceux qui défendaient, sur la question de la paix, le point de vue du parti communiste). Mais, dans leur ensemble, les congressistes, tout en marquant leur satisfaction des importants résultats déjà acquis au point de vue corporatif et au point de vue social, se sont attachés surtout à préciser l'importance de l'œuvre qui reste à accomplir, dans le domaine scolaire, dans le domaine de la laïcité (et le problème alsacien-lorrain a été exposé, une fois de plus, par nos camarades des départements recouvrés), dans le domaine colonial, où l'on assiste au développement d'un régime semi-fasciste. La déclaration malencontreuse du ministre de l'Intérieur au Sénat au sujet de l'occupation des usines a été l'objet de critiques sévères dont la C.G.T. a eu sa part pour l'avoir en quelque sorte approuvée par son silence. Les applaudissements n'ont pas manqué pour saluer le passage de la lettre de Dumoulin où, à propos de ces mêmes occupations, le secrétaire de l'U.D. du Nord affirmait : « C'est l'illégalité qui a permis l'ordre... L'occupation des usines est une méthode qui doit être conservée et introduite dans la légalité. »

De nombreux délégués aussi ont regretté que le gouvernement n'ait pas encore, ainsi qu'il l'avait promis, fait passer partout, dans les hautes administrations, ce grand souffle républicain dont avait parlé Léon Blum.

L'ensemble du congrès enfin a affirmé que le syndicalisme ne saurait limiter son ambition à la réalisation du programme du Front populaire; il a marqué la nécessité de « *préparer sans retard, avec la mise en œuvre du plan de la C.G.T. faisant suite à l'épuisement du programme du Front populaire, les réformes de structure qui nous conduiront à la transformation profonde de la société.* »

« Le gouvernement, a dit Vivès, par la force même des choses, sera conduit à dépasser son propre programme, et s'il hésite, nous saurons le pousser et, au besoin, nous substituer à lui. »

Le problème de la paix

C'est sur l'angoissant problème de la paix que s'est déroulé, au sein du congrès, le débat le plus passionnant et le plus passionné. Déjà, en 1933, le Syndicat National avait discuté cette importante question, et notre ami Chambelland, félicitant nos syndicats de se pencher ainsi, avec autant de sérieux et de passion, sur le problème essentiel de la guerre et de l'action ouvrière contre la guerre, déclarait : « Les instituteurs se placent, sur le problème de la guerre, à l'avant-garde du mouvement ouvrier. »

En 1933, à la presque unanimité, le congrès avait résolument condamné la guerre qui, « *considérée comme moyen de régler les conflits internationaux, ne se justifie ni en droit, ni en raison, ni en fait.* » Il avait préconisé notamment, pour résister à l'esprit de guerre, une action nationale et internationale en vue du désarmement moral, la lutte contre la société capitaliste, tout en envisageant, comme moyen pour la classe ouvrière de s'opposer efficacement à la guerre, « *la grève générale soigneusement préparée* ».

En 1936, à Lille, le Syndicat National a affirmé la continuité de sa doctrine sur la question de la paix et de la guerre. Dans une motion où des camarades de toutes tendances s'étaient essayés à dégager, de la multiplicité des points de vue en présence, la pensée commune du Syndicat, le congrès a affirmé à nouveau « *l'attachement profond des instituteurs et des institutrices de ce pays à la paix et leur hostilité irréductible à la guerre* ».

Fidèle à l'action passée du syndicalisme universitaire, il a rappelé que « *pour chaque prolétariat national, c'est par la lutte contre le capitalisme et le fascisme, dans son propre pays, qu'il peut mener l'action la plus efficace contre la guerre* ».

Par la voix de nombreux délégués, tout comme dans la résolution finalement votée, les instituteurs syndicalistes ont déclaré leur ferme opposition à tout ce qui peut dans la nation développer les ferments bellicistes et conduire à une nouvelle union sacrée qui serait le prélude d'une nouvelle tuerie. S'ils sont disposés à s'associer « *à toute initiative nationale ou internationale tendant au renforcement de la paix* », ils ne sauraient confondre ce « front de la paix » avec ce bloc enfariné que, sous le nom de « front français » voudraient constituer certains politiciens d'extrême-gauche. Le néo-militarisme rouge ne leur sourit pas davantage que le traditionnel militarisme de droite. Ils ne sont pas disposés à se passionner pour les revues du 14 juillet et continuent de juger déplorable que des foules ouvrières « trouvent quelque esthétique à une revue militaire, dans les silhouettes monstrueuses des tanks destinés à cracher le feu et la mort ». Aujourd'hui pas plus qu'hier, canons lourds « de gauche » et obusiers « républicains » n'ont à leurs yeux une « gueule sympathique » pour s'être, eux aussi, annexés au Front populaire. La *Marseillaise*, même chantée par des voix nouvelles et inattendues, ne leur donne nullement le désir de voir nos sillons bientôt abreuvés d'un sang impur.

Le congrès, enfin, a réclamé du gouvernement de Front populaire qu'il affirme et manifeste sa volonté de paix en envisageant « *la révision concertée du traité de Versailles et des autres traités signés après la guerre* », et en préparant « *des mesures techniques (diminution des crédits militaires et de la durée du service militaire)* ». Enfin, il a affirmé à nouveau que « *la classe ouvrière ne saurait renoncer par avance à aucun de ses moyens propres pour sauvegarder la paix, y compris la grève générale* ».

Cette résolution, derrière laquelle le Bureau et la majorité de la Commission auraient voulu grouper

l'unanimité du congrès, n'a pas paru assez nette dans ses conclusions à nos camarades Larrère (qui avait développé longuement la thèse des pacifistes intégraux de la Ligue Internationale des Combattants de la Paix, partisans du désarmement unilatéral) et Serret, ancien secrétaire de l'ex-Fédération unitaire. A la seconde partie de la motion majoritaire, ils ont opposé un projet de résolution qui marque l'opposition de la classe ouvrière à toutes les guerres, qu'elles soient dites de sécurité collective, de défense des démocraties attaquées par les fascistes ou présentées comme mesures de défense révolutionnaire; préconise, pour empêcher le déclenchement des conflits, une action qui doit aller jusqu'à la grève générale insurrectionnelle avec occupation et prise des usines, prélude de la révolution sociale préventive, et demande au prolétariat, au cas où la guerre éclaterait, de traduire dans les faits la célèbre motion de Stuttgart.

La contre-proposition Serret-Larrère a recueilli 124 mandats, contre 695 à la motion de la Commission, et 40 abstentions.

En d'autres temps, elle eût sans doute reçu l'adhésion d'un plus grand nombre de camarades. Mais il faut dire que beaucoup de délégués — et parmi eux beaucoup d'amis de la *Révolution prolétarienne*, profondément troublés par les événements actuels et notamment par ceux qui se déroulent en Espagne — n'abordaient pas ce débat sans une douloureuse angoisse qui troublait en leur esprit les certitudes anciennes. Le difficile, dans certains cas, n'est pas tant de faire son devoir que de connaître où est le devoir.

La guerre est-elle un problème auquel répondent des solutions générales et définitives ? La guerre civile espagnole ne prouve-t-elle pas qu'à l'heure présente les conflits entre nations ont tendance à se confondre avec les conflits de classes ? Si nous étions Espagnols, combattant pour la liberté dans les milices populaires, quelle serait notre attitude dans le cas où Mussolini attaquerait le gouvernement régulier de l'Espagne ?

C'est notre camarade Giauffret qui, le premier, avec une sincérité émue, posa ainsi le problème sur le terrain brûlant de la réalité immédiate. Vivès, au cours de son intervention, n'a pas manqué, lui aussi, d'insister sur ce point. A l'heure où nos nationalistes patentés montrent, par leur attitude, qu'ils n'ont plus de patrie territoriale, est-il possible d'établir une ligne de démarcation précise entre la guerre civile et la guerre entre nations? Où finit celle-là ? Où commence celle-ci ? La guerre en Espagne n'est-elle pas, déjà, une guerre entre le monde du travail et l'internationale du fascisme, et les frontières de classes ne sont-elles pas en train de remplacer, un peu partout, les frontières nationales?

Troublantes questions qu'on ne peut pas ne pas se poser à l'heure présente, et auxquelles il ne suffit pas de répondre par des sarcasmes (alors, sac au dos?). La *Révolution prolétarienne* constitue, — et c'est sa fierté, — une coopérative intellectuelle où la libre et fraternelle discussion est la règle. Ce sera son rôle (car la question dépasse, et de beaucoup, le cadre d'un congrès d'instituteurs) de reprendre la question de ce point de vue afin que nous recherchions ensemble si le doute qui étreint de nombreux camarades n'est pas causé par une illusion, s'ils ne sont pas en train de céder, sans s'en apercevoir, à l'entraînement collectif où tant de Français, déjà, se laissent aller.

Les instituteurs syndicalistes auraient été surpris, déçus et même inquiets si, à leurs débats passionnés, mais fraternels, n'avaient pas fait écho les clameurs de la presse de droite. Ils se seraient demandé quelle grave faute ils avaient pu commettre — faute contre le syndicalisme et contre le pacifisme — pour bénéficier ainsi du bienveillant silence de leurs ennemis de toujours. Est-il besoin de dire qu'ils n'ont pas eu à se poser une telle question? Les commentaires n'ont pas manqué, ni les insultes, ni les appels à la répression. *Fous* et *criminels*, telles sont, parmi bien d'autres, les épithètes les plus habituelles qu'on leur a décernées.

Faut-il rappeler encore que, pour quelques phrases bien anodines sur les manœuvres dilatoires auxquelles avait recours le Sénat afin de faire obstacle aux projets gouvernementaux, journaux et vieillards du Luxembourg s'émurent à tel point qu'on put se demander un moment si des poursuites en Haute-Cour n'allaient pas être réclamées contre le secrétaire général du Syndicat national?

Nos pisse-copie et nos braves gens de sénateurs estimeraient, bien sûr, la France sauvée si l'instituteur voulait bien, selon le vœu de M. Peyrouton, ce « dauphin de la République », borner son activité à « faire sa classe et jouer à la belote ».

Il faudra bien que les uns et les autres en prennent leur parti. L'instituteur, de plus en plus, se mêlera au mouvement social. Dans la lutte entre les profiteurs du régime et ceux qui en veulent la transformation radicale au bénéfice des travailleurs, il a déjà pris parti. De plus en plus, le Syndicat National des instituteurs se refuse à cantonner ses préoccupations et son action sur le terrain étroit des questions strictement corporatives. De plus en plus, militants et syndiqués *vivent* les luttes ouvrières et situent leurs débats au plein cœur de la bataille sociale.

E. BALLEREAU.

L'action de la C. N. T. jugée par un journaliste bourgeois

Voici la conclusion d'une dépêche du correspondant particulier de l'*Information* à Barcelone, dépêche datée du 17 août :

« La prépondérance indiscutable de la *Confédération Nationale du Travail* et de la *Fédération Anarchiste Ibérique* dans les affaires catalanes suffit largement pour éviter toute tentative de rupture politique entre la Catalogne et le reste de la péninsule.

« Il ne faudra pas perdre de vue que ces deux organisations montrent un tact gouvernemental inespéré et que leurs dirigeants se rendent parfaitement compte de la responsabilité civique qui leur incombe. *Au front de combat comme en ville, la C.N.T. et la F.A.I. veillent à tout, et le public barcelonais se rend déjà compte qu'elles ne s'en tirent pas mal* (1). »

⁂

Du même correspondant, un télégramme du 25 août :

« Contrairement à ce qui a été dit dans certains journaux français d'extrême-gauche, les éléments de la C.N.T. et de la F.A.I. sont non seulement les plus nombreux sur le front d'Aragon, mais ils sont placés quasi exclusivement à l'avant-garde et ont l'initiative des attaques. Parfaitement informé à ce sujet, je puis en donner l'assurance la plus complète. Je tiens à signaler aussi que ces éléments ont déjà protesté en diverses occasions au sujet des prétendues victoires attribuées à des socialistes ou communistes. Et des rectifications ont été publiées dans ce sens.

(1) C'est nous qui soulignons.

RENAISSANCE DU SYNDICALISME

LE POINT DE VUE DES COMITÉS LOCAUX

Organisation, Éducation, Propagande

Notre C.G.T. est passée brusquement d'un million environ à près de quatre millions et demi d'adhérents. Bond magnifique, mais qu'il est nécessaire de consolider *d'urgence*, sous peine de reperdre une bonne partie des nouvelles recrues. Il suffit de parcourir quelques instants les bureaux et les couloirs, crasseux et engorgés, de la Bourse du Travail; il suffit de voir, dans chaque organisation, les permanents débordés par l'ampleur soudaine et formidable de leurs tâches, pour se rendre compte que les vieux cadres de notre mouvement syndical éclatent de toutes parts. Il faut faire du neuf, il faut voir grand, *et tout de suite.*

Dans le cadre modeste de mon activité (la vie d'un « comité local de propagande et d'action syndicales »), voici quelques réflexions et suggestions qu'il me paraît nécessaire de formuler.

D'abord, l'Union. L'Union ne me paraît pas, dans la période actuelle, tout à fait à la hauteur de sa tâche. Les quatre permanents ne peuvent véritablement faire face à toutes les tâches qui les attendent; ils donnent l'impression d'hommes débordés, accablés par les besognes quotidiennes, n'ayant pas le temps matériel de voir les choses d'un peu haut, d'envisager une réorganisation d'ensemble. D'autres camarades devraient d'urgence leur être adjoints; l'un d'eux, notamment, devrait se consacrer exclusivement aux « comités locaux de propagande et d'action syndicales ».

Venons-en à ces derniers. Les « comités locaux », de formation très récente, n'avaient, à vrai dire, jusqu'aux grèves de juin, vécu — en général — qu'au ralenti. La grande bataille de classe leur a soudain conféré une vie, une personnalité propres. Dans des localités comme le Pré-Saint-Gervais ou Les Lilas, par exemple, ils ont réussi à s'implanter sérieusement dans toutes les entreprises; ils ont plongé au sein des masses leurs racines. Mais, une fois la tempête passée, il ne faut pas qu'ils se rendorment : d'autres tempêtes (plus sérieuses) les attendent, en prévision desquelles ils doivent se tenir prêts.

Si, pendant les grèves, les comités locaux ont connu une vie si intense, c'est surtout parce qu'ils ont dû *se substituer* aux différents syndicats, en accord d'ailleurs avec ces derniers dont les permanents ne savaient plus où donner de la tête. Mais, maintenant, les questions spécifiquement *professionnelles* reviennent aux syndicats intéressés ; ce sont eux — et non les comités locaux — qui ont à connaître des principaux conflits du travail, de la conclusion et de l'interprétation des contrats collectifs, etc...

Pour que les comités locaux puissent continuer à vivre, il faut qu'ils aient une activité, une raison d'être à eux, distincte de l'activité des syndicats professionnels : ils ne doivent pas seulement veiller à l'application, localement, des lois sociales; ils doivent devenir, dans chaque localité, les *foyers de la classe ouvrière;* ils doivent se consacrer à une œuvre pressante d'éducation et de propagande. Pour ce faire, ils devraient, à mon avis, disposer d'un local suffisamment spacieux et agréable, pour que l'on y puisse aménager une salle de lecture (journaux et périodiques), une bibliothèque, une salle pour causeries éducatives. Des conférenciers envoyés par l'Union ou la C. G. T. devraient faire dans cette « salle de causeries » de fréquentes apparitions. Un journal interusines — tiré à la ronéo — devrait être publié périodiquement par le comité local; des séances cinématographiques organisées le plus souvent possible, etc., etc...

Mais un tel programme exige le concours de l'Union (en particulier dans les localités où les municipalités sont antiouvrières), du matériel d'éducation et de propagande, ainsi que des directives. Depuis les grèves de juin, ce sont surtout les directives qui manquent aux comités locaux, vraiment par trop abandonnés à eux-mêmes.

En ce qui concerne les locaux, pourquoi la C.G.T. ne demanderait-elle pas au gouvernement d'inclure dans le programme de grands travaux la construction de « Maisons du peuple » dans les localités de la banlieue parisienne ?

Pour ce qui est du matériel de propagande, je citerai deux exemples : la C.G.T. a chargé, paraît-il, le camarade Lefranc, du Centre d'éducation ouvrière, de rédiger une brochure d'initiation au syndicalisme, destinée aux nouveaux adhérents. Dans les comités locaux, cette brochure fait diablement défaut. Qu'on se hâte de la faire paraître !

Autre exemple : le camarade Guigui, voulant constituer une bibliothèque pour son comité local de Plessis-Robinson et avisant dans une cave de la C.G.T. des piles de brochures sans emploi, a voulu en emporter quelques-unes. « Halte-là ! il faut les payer », lui fut-il répondu. Et Guigui court encore.

Soit dit en passant, il est indispensable que l'on rajeunisse vigoureusement les méthodes de propagande de la C.G.T. Au cours d'un meeting syndical aux Lilas, nous avons, pour notre part, essayé d'utiliser un certain nombre de moyens modernes: *cinéma :* projection d'un admirable film sur les grèves, que toutes les organisations syndicales devraient présenter à leurs adhérents (1) ; *enregistrement par disques* (nous avons fait enregistrer et entendre au pick up la Charte d'Amiens, ainsi que la motion du congrès de Marseille de 1908 contre la guerre) ; *plaques lumineuses* (nous avons projeté sur l'écran des mots d'ordre de la C.G.T. : « nationalisation des industries-clés », « contrôle ouvrier », etc.). Ce que nous avons tenté en petit, la C.G.T. devrait l'entreprendre en grand. Elle en a maintenant les moyens.

Mais revenons à nos comités locaux : une autre question est à régler d'urgence, celle des rapports avec les comités de chômeurs. On sait que le congrès de Toulouse a voté une résolution aux termes de laquelle le contrôle des comités de chômeurs doit revenir à la C.G.T. Au demeurant, les expériences cruelles de pays voisins ont démontré combien il est indispensable de ne pas laisser se creuser un fossé entre ouvriers au travail et chômeurs. Comment a-t-on mis en pratique la motion de Toulouse ? On s'est contenté d'envoyer un des secrétaires de l'Union, Hénaff, siéger à l'Union régionale des comités de chômeurs... Ce n'est pas assez.

(1) Pourquoi, au fait, n'entend-on plus parler de ce film réalisé pour la C.G.T. par « Ciné-Liberté » ? Serait-ce que, depuis la déclaration de Salengro au Sénat, on en estime la projection indésirable ?

Dans chaque localité, les comités locaux doivent être en liaison intime avec les comités de chômeurs. Il serait souhaitable également que tous les chômeurs puissent se syndiquer. Mais ici un problème complexe se pose : chaque syndicat est maître chez lui; les uns consentent des tarifs spéciaux de cotisations aux sans-travail, les autres s'y refusent. Résultat : de nombreux chômeurs, n'ayant pas les moyens de payer des cotisations élevées, restent en dehors des syndicats. Et le jour où ils retrouveraient du travail dans une boîte où tout le monde est maintenant syndiqué, le personnel syndiqué pourrait s'opposer à leur admission dans la boîte. Il y a là une situation paradoxale dont il faut absolument sortir. Au comité local des Lilas, nous allons essayer de résoudre provisoirement la difficulté en délivrant aux chômeurs non syndiqués retrouvant du travail une attestation. Cette attestation, sous forme de lettre au délégué syndiqué de l'entreprise où ils trouveraient du travail, demanderait qu'on ne s'oppose pas à leur admission, — à condition naturellement que le nouveau venu s'engage à se syndiquer dès sa première paye.

Je n'ai pu donner ici qu'un bref aperçu des questions qui se posent dans le modeste cadre d'un « comité local de propagande et d'action syndicales ». *Mais il faut faire vite.* Il faut resserrer par tous les moyens les liens, fragiles encore, que nous avons réussi à nouer avec ces nouveaux syndiqués. Déjà, dans certaines entreprises, ceux-ci se font tirer l'oreille pour verser le montant du deuxième ou du troisième timbre. Il ne faut pas que le grand mouvement de juin ait été un simple feu de paille, mais qu'il se transforme — pour reprendre l'image — en un foyer à combustion continue.

Daniel Guérin.

◇◆◇

LETTRE DE TUNIS

Les revendications ouvrières

L'action revendicative de la classe ouvrière en France a eu, contrairement au Maroc, beaucoup plus d'influence sur la Tunisie.

Dès la ratification des accords Matignon, les travailleurs de l'alimentation et de la nouveauté de Tunis ont obtenu de leurs patrons, sans lutte aucune, la semaine de quarante heures, le congé annuel payé et quelques augmentations de salaires. Par contre, les temporaires de la direction des Finances (300 environ), dont 34 en fonction depuis 1902, qui réclamaient depuis plusieurs années la suppression du travail à la tâche, à domicile, confié aux permanents, et le droit à une retraite, ont déclaré la grève sur le tas, mais ont été expulsés dans la même matinée *manu militari*. Il en a été de même des ouvriers carriers des environs de Tunis. Quelques heures après la déclaration de la grève, ils se virent expulser de leur lieu de travail par la police et la garde mobile. Fort heureusement, quelques satisfactions furent données aux uns et aux autres, consistant dans la suppression du travail à domicile pour les temporaires des finances (source de chômage) et à la réduction des heures du travail (huit heures au lieu de douze heures pour les carriers), avec une légère augmentation de salaire.

Même résultat pour la grève dans le bâtiment, terminée il y a quelques jours.

La grève des charretiers et des portefaix de la halle aux grains, qui est encore en cours, est plus mouvementée. Quelques bagarres ont eu lieu, provoquées par la police qui protégeait les jaunes.

Les traminots ont repris leurs chères revendications de toujours : « A travail égal, salaire égal » entre l'ouvrier français, l'ouvrier italien et l'ouvrier arabe, qui sont payés à des échelles différentes. Ils sont encore en pourparlers, car ils redoutent la grève : le nombre des fascistes italiens est assez grand au sein du syndicat pour compter sur une grève victorieuse.

Comme on le voit, le mouvement revendicatif est limité presque à la capitale et n'atteint pas la majeure partie de la classe ouvrière musulmane. Artisans et ouvriers des champs luttent aujourd'hui désespérément contre le chômage et la famine. La Tunisie est un pays essentiellement agricole; la récolte de 1935 a été médiocre; celle de 1936 a été nulle, sur tout le territoire de la régence. La misère est partout tellement criante qu'elle est exploitée quotidiennement par les journaux impérialistes. Et ce qu'il y a de pire, c'est que les pouvoirs publics, après avoir parlé de l'ouverture de chantiers nationaux, causent aujourd'hui timidement de *chantiers de charité*. Quelques secours en nature (semoule et huile) ont été organisés un peu partout, mais ils sont manifestement insuffisants. Les chômeurs de Tunis ayant tenté d'organiser une manifestation, celle-ci a été interdite.

Telle est, au point de vue social, la situation. Elle est peu brillante.

Situation politique

Plus intéressante est la situation politique. Le souffle du Front populaire a réellement atteint la Tunisie. Le départ du sauvage Peyrouton a, à lui seul, débarrassé les esprits de je ne sais quelle empreinte. Ce fut un soupir de soulagement général. Les exilés au Sud-Tunisien ont été libérés. Les centaines de mouchards à cent sous le rapport ont été congédiés. La presse arabe et la presse française ont eu un statut identique inspiré de la loi française. La liberté de réunion et d'association sont aujourd'hui choses acquises. Enfin, tous les décrets scélérats confectionnés par Manceron et Peyrouton ont été abolis, à la joie et à la satisfaction de toutes les consciences libres.

Ce que veulent les Tunisiens

Toutes ces libertés pour lesquelles nous avons lutté depuis l'établissement du protectorat, nous venons de les obtenir grâce au Front populaire, autrement dit grâce à la classe ouvrière française. Cela a été si nettement ressenti par les dirigeants des partis nationalistes tunisiens que ceux d'entre eux qui, hier, étaient à plat ventre devant le satrape Peyrouton découvrent aujourd'hui en eux des sentiments socialistes et prennent publiquement la défense de la république espagnole. C'est dire que les libertés dont nous venons de bénéficier ne nous profiteront que dans la mesure où le pouvoir restera au Front populaire. Et encore ! Car tous les fonctionnaires chargés de l'application des nouveaux décrets appartiennent à l'ancien régime; ils sont fascistes par intérêt. Ils continueront à l'être car nous ne possédons pas, ou nous sommes encore loin de posséder, des organisations syndicales et politiques capables d'imposer le respect des nouvelles libertés publiques qu'un nouveau ministère et un nouveau résident peuvent balayer par simple décret ou arrêté ministériel. La Tunisie n'a encore ni Charte constitutionnelle ni Assemblée législative.

Ahmed Ben Milad.

UNE NOUVELLE PROVOCATION FASCISTE

L'assassinat du muphti d'Alger et l'arrestation du cheikh el Okbi

L'assassinat du Muphti

Le dimanche 2 août, le muphti malékite Bendali Amor Mahmoud, dit Kahoul, était assassiné dans les conditions suivantes : à 9 h. 30, il descendait la rue de la Lyre pour se rendre à la mosquée lorsqu'il fut accosté par deux indigènes. Le plus jeune des deux, suivant le rite, embrassait le muphti sur la tête. Au même instant, son compagnon tirait de sa poche un boussaadi effilé et le plongeait rapidement dans la poitrine de Kahoul. Le muphti, touché mortellement, s'affaissa pour ne plus se relever. Il devait être inhumé le mardi suivant à Constantine.

Dans la journée du dimanche, une quinzaine d'indigènes, dont deux femmes, qui avaient été vus rue de la Lyre furent arrêtés.

Sur les indications de l'une de ces femmes, une prostituée, la police est mise sur la piste du meurtrier et de ses complices qui, convenablement cuisinés, font, le vendredi 7 août, des aveux complets.

L'assassin est un repris de justice, ayant subi huit condamnations pour meurtres ou vols : âgé de 34 ans, il se nomme Chaïr Mohamed ben Ali, dit Akacha.

L'indigène qui embrassa le muphti est un garçon de café maure âgé de 21 ans, Mohara Ali ben Saïd.

Deux autres complices ont participé au meurtre : un marchand de brochettes et un indigène de 34 ans récemment sorti de prison.

Le cheikh el Okbi est arrêté

Samedi 8 août, coup de théâtre. Au cours de son interrogatoire à la Sûreté générale, puis devant le juge d'instruction, Akacha accuse le cheikh el Okbi, président des oulémas, d'être l'instigateur du crime. Il déclara que le cheikh el Okbi, dans son bureau, au Cercle du Progrès, lui promit 30.000 francs en présence de deux autres personnalités et lui fit remettre l'arme du crime. Le juge d'instruction fait procéder à 10 heures à une reconstitution au Cercle du Progrès, puis à des perquisitions. L'après-midi, le procureur de la République ordonne l'arrestation du cheikh el Okbi.

L'innocence du cheikh el Okbi

L'émotion est considérable dans les milieux indigènes où le cheikh el Okbi jouit d'un prestige énorme. Tous les musulmans, quelle que soit leur tendance, sont convaincus de l'innocence de Tayeb el Okbi et sont persuadés qu'il est la victime d'une machination policière.

Pour tout homme de bonne foi, la machination policière et la provocation fasciste ne sauraient faire de doute.

Si le muphti a été assassiné, prétend-on, c'est parce qu'il a envoyé un télégramme au président du Conseil pour protester contre la délégation musulmane à Paris, dont faisait partie le cheikh el Okbi, et pour s'opposer à l'abrogation de la circulaire Michel qui réservait les prêches dans les mosquées au personnel régulier du culte.

Or, le cheikh el Okbi, qui s'était vu autrefois expulser des mosquées, pouvait parler librement depuis l'avènement du gouvernement de Front populaire. Il avait pris la parole, le 7 juin, au congrès musulman du Majestic, il faisait partie de la délégation reçue très aimablement par Blum. Le jour même de l'assassinat, la délégation rendait compte de son mandat au stade municipal devant une foule vibrante de 20.000 indigènes. Elle rapportait le décret abrogeant la circulaire Michel, ainsi que l'annonça le docteur Bachir.

Ainsi, c'est au moment où ses humiliations cessent, au moment où ses revendications vont recevoir satisfaction que le cheikh el Okbi irait faire assassiner un vieillard sans influence ! Qui le croira ?

Et par quels procédés !

Depuis son retour de France, mercredi 29 juillet, la délégation siège en permanence au Cercle du Progrès. Une foule innombrable défile pour acclamer ses délégués, tous les élus musulmans sont là. C'est au milieu de cette affluence que le cheikh el Okbi va constituer un comité d'assassins, faire comparaître l'assassin à gages Akacha et lui remettre l'arme du crime !

Que l'on y songe ! Si le cheikh el Okbi avait voulu faire disparaître quelqu'un, il aurait trouvé, tant qu'il en aurait voulu, des volontaires prêts à se faire tuer plutôt que de le dénoncer.

Inutile de compulser des dossiers et de scruter les déclarations de repris de justice.

Le cheikh el Okbi est innocent.

La provocation fasciste

Quel serait alors l'instigateur du crime ?

Une première constatation s'impose : le muphti était illettré; il n'a certainement pas pris l'initiative de télégraphier à Blum, en passant par-dessus le gouverneur général. Son télégramme lui a donc été « inspiré ». L'instigateur du crime est celui qui a rédigé ce télégramme et l'a fait signer à Kahoul.

Le complot a été ourdi par les éléments fascistes de l'Administration qui ne peuvent supporter l'idée d'une amélioration quelconque au sort des indigènes.

Le congrès du 7 juin a montré le réveil des musulmans. Les travailleurs européens abandonnent leurs anciens préjugés et défendent les revendications de leurs frères indigènes. Blum se déclare disposé à étudier le problème algérien « dans un esprit de justice, d'humanité, d'amitié et de fraternité ». Il n'en faut pas plus pour que les colons féodaux sentent leurs privilèges menacés et emploient tous les moyens pour arrêter la libération du peuple algérien.

La provocation antisémite, la répression contre les grévistes n'ont pas suffisamment rendu. On a recours à la machination policière. Les fonctionnaires fascistes ne manquent pas pour cette besogne.

L'arrestation théâtrale du cheikh el Okbi ellemême pue la provocation. On pouvait le convoquer au parquet. Tayeb el Okbi ne se serait pas dérobé. Pourquoi ce déploiement de force ? Craignait-on ou espérait-on un sursaut d'indignation de la foule musulmane ?

Allons, monsieur le procureur, ne perdez pas votre temps.

Libérez le cheikh el Okbi et faites faire une enquête dans les milieux fascistes de l'Administration.

Jean Leunois.

P.-S. — A l'heure présente, les événements se succèdent avec rapidité. A peine un « papier » est-il écrit que des faits nouveaux se produisent, nécessitant une mise au point.

Après l'arrestation du cheikh el Okbi, le juge d'instruction avait convoqué plusieurs membres du Cercle du Progrès. Parmi eux, Akacha désigna, avec assurance, M. Abbas Turqui comme ayant participé au complot. M. Abbas Turqui, commerçant honorablement connu, fut arrêté.

Vendredi 14 août, Akacha, de nouveau « cuisiné », reconnut avoir menti et échafaudé cette histoire de complot pour « sauver sa tête ». Vers 18 heures, le cheikh el Okbi et M. Abbas Turqui étaient mis en liberté.

Notre thèse se trouve ainsi magistralement confirmée.

Monsieur le juge d'instruction, vous avez libéré des innocents. C'est bien. Il faut maintenant trouver les vrais coupables. — J. L.

FAITS ET DOCUMENTS

Application de la loi du 20 juin 1936 sur les congés payés

Article premier. — Le droit au congé annuel minimum payé soit de quinze jours, dont douze jours ouvrables, soit d'une semaine, dont six jours ouvrables, tel qu'il résulte de l'article 54 *f* du chapitre IV *ter* du Livre II du Code du travail, est acquis à tout ouvrier, employé, apprenti ou compagnon qui compte respectivement un an ou six mois de services continus à une date quelconque comprise à l'intérieur de la période ordinaire des vacances dans l'établissement, telle qu'elle est définie à l'article 2 ci-après.

Si l'année de services continus n'est pas accomplie au début de cette période ordinaire des vacances dans l'établissement, mais le sera avant la fin de cette période, le bénéficiaire qui compte plus de six mois de services continus a droit soit à une semaine de congé s'il prend son congé avant qu'il ait accompli douze mois de services continus, et à une autre semaine complémentaire lorsque son année de services sera accomplie, soit à quinze jours si le congé n'est pris que lorsque cette année est accomplie. Si, ayant plus de six mois de services continus, il ne peut atteindre une année avant la fin de la période ordinaire, il a droit à un congé d'une semaine, dont six jours ouvrables.

Art. 2. — La période ordinaire des vacances dans l'établissement est celle qui est fixée, pour la profession, par la convention collective, là où il en existe une, applicable à la profession et à la région; à défaut de telle convention collective, c'est la période fixée par l'usage dans la profession et la région considérée; à défaut de telle convention ou de tel usage, c'est la période fixée par une convention collective applicable à l'établissement ou, à défaut, par l'employeur, après consultation de son personnel ou de ses délégués.

La période ainsi fixée devra s'étendre au moins sur trois mois consécutifs comprenant les mois affectés aux vacances des écoles primaires publiques.

Toutefois, des exceptions pourront être autorisées par le ministre du Travail pour les professions dont les conditions d'exploitation ne permettraient pas l'application de la règle posée au paragraphe précédent.

Art. 3. — La période ordinaire des vacances devra, dans tous les cas, être portée par l'employeur à la connaissance du personnel au moins deux mois avant l'ouverture de cette période.

L'ordre des départs devra être communiqué à chaque ayant droit quinze jours avant son départ, et affiché dans les ateliers, bureaux et magasins. Il sera fixé par l'employeur, après consultation du personnel ou de ses délégués, en tenant compte de la situation de famille des bénéficiaires et de la durée de leurs services dans l'établissement.

Art. 4. — La durée des services continus visés à l'article 54 *f* doit s'entendre de la période pendant laquelle le travailleur est lié à son employeur par un contrat de travail, même si l'exécution de celui-ci a été interrompue sans qu'il y ait résiliation de contrat.

Ne sauraient notamment être considérés comme interrompant la durée des services continus, ni être déduits du congé annuel les jours de maladie, si le contrat n'a pas été résilié, les repos des femmes en couches prévus par l'article 29 du Livre Ier du Code du travail, les périodes obligatoires d'instruction militaire, les jours de chômage, les périodes de congé annuel et de délai-congé, les absences autorisées, si le travailleur n'a pas occupé, pendant ces journées, un autre emploi rémunéré.

Art. 5. — Lorsque le contrat de travail d'un travailleur ayant au moins six mois de services continus est résilié par le fait de l'employeur, avant que le travailleur ait pu bénéficier d'un congé annuel payé et sans que cette résiliation soit provoquée par une faute lourde du travailleur, ce dernier a droit à une indemnité.

Si la résiliation intervient au cours de la période ordinaire de congé, le travailleur a droit à une indemnité correspondant au nombre de jours de congé dont il aurait dû bénéficier en raison de la durée de services continus accomplis au moment où le contrat est résilié.

Si la résiliation intervient avant la période ordinaire de congé, le travailleur a droit à une indemnité correspondant au nombre de jours de congé dont il aurait bénéficié au moment de la période ordinaire de vacances de l'établissement, en tenant compte de la durée de ses services continus au moment de la résiliation, ce nombre étant diminué d'autant de jours ouvrables qu'il reste de mois à courir du jour de la résiliation du contrat jusqu'à l'ouverture de la période ordinaire des vacances.

Art. 6. — L'employeur qui occupera, pendant la période fixée pour son congé légal, un travailleur à un travail rémunéré, même en dehors de l'entreprise, sera considéré comme ne donnant pas le congé légal, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels il pourrait être condamné en vertu de l'article ci-après.

Art. 7. — Si un travailleur exécute pendant son congé payé des travaux rétribués, privant de ce fait des chômeurs d'un travail qui aurait pu leur être confié, il pourra être l'objet d'une action devant le juge de paix en dommages-intérêts envers le fonds de chômage de la commune où il a travaillé ou, à défaut, envers le fonds de chômage départemental.

Les dommages-intérêts ne pourront être supérieurs au montant de l'indemnité due au travailleur pour son congé payé.

L'action en dommages-intérêts devra être exercée à la diligence, soit du maire de la commune intéressée, soit du préfet.

L'employeur, quel qu'il soit, qui aura occupé sciemment un travailleur bénéficiaire d'un congé payé pourra être également l'objet, dans les mêmes conditions, de l'action en dommages-intérêts prévue par le présent article.

Art. 8. — Le payement des indemnités dues pour les congés payés est soumis aux règles qui sont fixées par le Livre Ier du Code du travail pour le payement des salaires et traitements.

Les avantages accessoires et en nature dont les ayants droit ne continueraient pas à jouir pendant la durée de leur congé seront, le cas échéant, évalués d'après les tarifs appliqués pour l'application de la législation sur les assurances sociales. A défaut de tels tarifs, l'évaluation en sera faite suivant des barèmes établis par voie de conventions collectives entre les organisations patronales et ouvrières intéressées; à défaut, par voie d'accord entre l'employeur et son personnel et, en cas de contestation, par le conseil des prud'hommes.

Le travailleur continuera à jouir, pendant son congé annuel, des allocations familiales prévues par la loi du 11 mars 1932.

Art. 9. — Les employeurs doivent, en vue du contrôle de l'application de la loi, tenir un registre où seront consignées les conventions ou accords intervenus en matière de congé annuel payé. Le registre devra en tout état de cause indiquer :

1° La période ordinaire des vacances de l'établissement;

2° La date d'entrée en service de chaque salarié;

3° La durée du congé annuel payé des ayants droit;

4° La date de leur départ en congé;

5° Le montant de l'indemnité versée à chacun d'eux pour la durée de leur congé.

Art. 10. — Dans les professions, industries et

commerces dans lesquels les ouvriers, employés, compagnons ou apprentis ne sont pas normalement occupés d'une façon continue pendant une année dans le même établissement et jusqu'à ce qu'aient été constituées des caisses de compensation pour ces professions, ceux des travailleurs qui justifient d'au moins une année ou de six mois de services consécutifs ont droit à un congé annuel payé dans les conditions fixées ci-dessus.

ART. 11. — Dans les professions, industries et commerces autres que ceux visés à l'article précédent, les dispositions ci-dessus relatives au calcul du nombre des jours de congé payé d'après la durée des services continus dans un même établissement ne sont pas applicables lorsqu'il aura été institué dans ces professions des caisses de compensation par convention collective de travail rendue obligatoire pour l'ensemble des établissements de la profession ou des professions visées par ladite convention.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES POUR L'ANNÉE 1936

ART. 12. — Par dérogation à l'article 2 du présent décret dans les établissements ou parties d'établissements qui ne donnaient avant la loi du 20 juin 1936 aucun congé payé, ainsi que pour la partie du personnel qui, dans les établissements accordant des congés payés n'en bénéficiaient pas, à moins que cette période ne soit fixée en vertu de conventions collectives ou d'usages dans la profession et la région, la période ordinaire des vacances s'étendra, en 1936, depuis la date de mise en vigueur de la loi jusqu'au 1er octobre.

ART. 13. — Dans les établissements ou parties d'établissements qui accordaient un congé annuel payé à tout ou partie de leur personnel avant la loi du 20 juin 1936, la durée du congé déjà accordé en 1936 sera imputée sur le congé auquel ont droit les travailleurs en vertu de ladite loi.

Toutefois, ne peuvent être imputés sur le congé légal que les congés payés dans les conditions fixées par l'article 54 *g* du Livre II du Code du travail. Les jours de congé non payés dans ces conditions ne pourront être pris en considération que si les employeurs versent aux ayants droit l'indemnité qu'ils auraient dû leur verser pour ces journées si la loi avait été en vigueur au moment où ce congé a été donné.

ART. 14. — Dans les établissements qui assurent des congés payés de durée plus longue que les minima fixés par la loi, les conditions d'attribution de ces congés restent fixées par les usages ou les dispositions des conventions collectives du travail en vertu desquels les congés sont donnés. Toutefois, pour la partie de ces congés qui correspondrait aux minimums légaux, les dispositions du présent décret sont applicables, à moins que les usages ou les conventions précités ne prévoient des dispositions équivalentes ou plus favorables.

Les instituteurs contre la guerre

Voici la motion contre la guerre votée à Lille le 4 août par le congrès du Syndicat National des Instituteurs :

1. Le congrès du Syndicat National affirme à nouveau l'attachement profond des instituteurs et des institutrices de ce pays à la paix et leur hostilité irréductible à la guerre.

Il dénonce le capitalisme comme une cause permanente de guerre et le fascisme comme le ferment de guerre le plus dangereux qui se soit développé dans le monde.

Il condamne la politique néfaste poursuivie par la bourgeoisie française depuis la guerre, politique qui a manqué entièrement son but, la défense des traités de 1919, mais qui, par contre, a grandement facilité le développement du nazisme;

2. Le congrès, fidèle à l'action passée du syndicalisme universitaire, rappelle que, pour chaque prolétariat national, c'est par la lutte contre le capitalisme et le fascisme, dans son propre pays, qu'il peut mener l'action la plus efficace contre la guerre.

Mais il ne saurait dédaigner aucun des moyens jusqu'ici mis en œuvre ou seulement envisagés pour réaliser les meilleures conditions de la paix et en poursuivre l'organisation juridique;

3. Le Syndicat National continuera à donner tout son concours au développement de l'esprit de paix dans le pays et dans le monde;

4. Il ne saurait, sous aucun prétexte, s'associer à des efforts risquant de développer dans ce pays l'esprit belliciste et qui pourraient nous conduire à une nouvelle union sacrée, en vue d'une nouvelle guerre, dont nous repoussons la perspective.

Il s'associera à toute initiative nationale ou internationale tendant au renforcement de la paix.

Il demande au gouvernement de Front populaire non seulement d'affirmer sa volonté de paix, mais de manifester par des actes cette volonté et d'engager le pays et l'Europe sur le chemin de la paix par :

1. L'affirmation que doit être envisagée la révision concertée du traité de Versailles et autres signés après la guerre;
2. Des mesures techniques (diminution des crédits militaires et de la durée du service militaire), manifestant clairement aux yeux du monde la volonté de paix de notre pays;
3. Une politique nouvelle au sein de la Société des Nations, qui doit subir une réforme profonde dans le sens démocratique caractérisée par l'égalité de toutes les nations, par l'organisation de la sécurité collective assurée par la possibilité de sanctions collectives, les sanctions militaires exclues, et surtout par le désarmement général et contrôlé réalisé à une cadence aussi rapide que possible.

Le congrès demande à la C.G.T. de poursuivre et d'intensifier son action en vue du renforcement de l'Internationale syndicale et d'affirmer à nouveau que la classe ouvrière ne saurait renoncer par avance à aucun de ses moyens propres pour sauvegarder la paix, y compris la grève générale.

ENTRE NOUS

Notre souscription permanente

AVRIL. — Loriot (Côte-d'Or), 10; Poughen (Puy-de-Dôme), 5; *Pour la lutte contre la guerre qui vient*, 10; Dubouis (Rhône), 5; Bettendrofer (Seine), 5; Monteil (Seine), 10; Mme Nicolas (Paris), 5; Chestier, 5. — Total : 55 francs.

MAI. — A. Pelletier (Paris), 10; M. et Mme Debard (Drôme), 10; Cazaubon (Hautes-Pyrénées), 20; Mobuleau (S.-et-O.), 5; Bayard (Seine), 10; Forest (Rhône), 10; Martinet (Paris), 20; Chambon (Alger), 10; Lafferrière (Paris), 10; Brun (Loire), 10; Bettendrofer (Seine), 5. — Total : 120 francs.

JUIN. — Dr Mitelette (Aisne), 5; L. Pelletier (Paris), 10 ; Farsy (Pas-de-Calais), 15 ; Poperen (Maine-et-Loire), 6; Grandjouan (Paris), 100. — Total : 136 francs.

JUILLET. — A. Pelletier (Paris), 15 ; Chestier (Paris), 5; anonyme (Paris), 5; Burguet (S.-et-O.), 10; Rouays (Loire), 5; Lagrange (S.-et-O.), 5; Thomas (Indre), 5; Mme Baudin (Saône-et-Loire), 20; Pagel (Seine), 10. — Total : 80 francs.

AOUT. — *Un groupe de camarades de l'atelier central de la S.T.C.R.P. :* Roussignol, 10; Cavelier, 5; Noël, 10; Chestier, 10; Nechamkiès, 5; Bachelot, 5; M. Millet (Loir-et-Cher), 5; Roujou (Paris), 5. — Total : 55 francs.

Abonnements de soutien

AVRIL. — Chambelland, 30; Lancia, 100; Louzon, 1.847 fr. 25; Romagne, 50. — Total : 2.027 fr. 25.

MAI. — Chambelland, 70; L. T., 100; Delagarde, 100; Raguier, 100; Fronty, 25; Hagnauer, 70. — Total : 465 francs.

JUIN. — Flouret, 150. — Total : 150 francs.

JUILLET. — G. Maupioux, 50; Chambelland, 30; Sandillon, 200; Finidori, 36. — Total : 316 francs.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



LA COOPÉRATIVE TYPOGRAPHIE — COURBEVOIE